Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB442026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Keven JUETTE
Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026
Absent excusé : M. Antoine MAURET
Absent : M. Louis LOUET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 44/2026 – 5.3 DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le code de la sécurité intérieure,
Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile,
Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours,
Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant :
- que chaque commune doit désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal,
- que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours et participe au suivi des questions de prévention et de défense extérieure contre l'incendie,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il convient de désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.
Monsieur Le Maire propose de désigner M. Dominique FOURRIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de désigner M. Dominique FOURRIER en qualité de correspondant incendie et secours pour la Commune de Saint-Broladre.
- CHARGE Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de procéder à toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 avril 2026
et transmission en Préfecture, le 29 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 27 avril 2026
Le Secrétaire de Séance
Keven JUETTE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh